

## ARRETE DU MAIRE

**Objet** : avenant au contrat de prêt Bonifex Libor Dollar numéro C703893 passé entre la Compagnie de Financement Foncier et la commune de Grasse, suite à la disparition du LIBOR USD au 30 juin 2023.

Vu le règlement Européen (UE) n°2016/1011 du 8 juin 2016 modifié par le règlement Européen (UE) 2021/168 du 10 février 2021 ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122.22 pour les communes,

VU la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire de Grasse par délibération en date du 07/07/2020,

Le prêteur a informé la Commune de Grasse de la disparition réglementaire de l'indice Libor USD 12 mois au 30/06/2023, lequel devant être remplacé par le SOFR (Secured Overnight Financing Rate). Dans ce contexte, après avoir pris connaissance de la proposition commerciale indicative et du projet d'avenant de renégociation du Prêt n C703893 de la Compagnie de Financement Foncier,

Monsieur le Maire,

### ARRETE :

#### Article 1

Conditions initiales du prêt Bonifex Libor Dollar numéro C703893 :

- Taux d'intérêts : Taux fixe Bonifié de 3,74 % si taux de référence LIBOR USD 12 mois inférieur ou égal à 7%, sinon taux = LIBOR USD 12 mois, soit un taux fixe de 3,74% % pour l'échéance échue du 25/12/2022.
- Montant du capital restant dû après paiement de l'échéance du 25/12/2022 : 522.213,56 €
- Amortissement : progressif 5 %
- Périodicité : annuelle
- Base de calcul des intérêts : nombre de jours exact/360
- Date d'expiration du prêt : 25 décembre 2024

#### Article 2

Conditions financières du prêt numéro C703893 réaménagé :

- Taux d'intérêts : Taux fixe issu de la cotation à intervenir le 14/06/2023 dans la limite d'un taux maximum de 4,16 % (ce taux comprenant le montant de l'indemnité de remboursement anticipé actuarielle induite par le réaménagement du prêt)
- Le prêt réaménagé prévoit le paiement d'une IRA actuarielle en cas de remboursement du prêt réaménagé
- Point de départ du réaménagement : 25 décembre 2022
- Première échéance réaménagée : 25 décembre 2023
- Dernière échéance : 25 décembre 2024
- Montant du capital restant dû après paiement de l'échéance du 25 décembre 2022 : 522.213,56 €
- Amortissement : progressif 5 %
- Périodicité : annuelle
- Base de calcul des intérêts : nombre de jours exact/360
- Date d'expiration du prêt : 25 décembre 2024

#### Article 3

A l'exception des modifications apportées par l'article 2 ci-dessus, et des dispositions contenues dans le projet d'avenant toutes les autres stipulations de contrat initial n°C703893 resteront inchangées.

**Article 4**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat C703893 passé entre la Compagnie de Financement Foncier et la commune de Grasse, à procéder à la cotation de taux et à la signature de la confirmation de cotation de taux.

Il est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département des Alpes Maritimes,
- Monsieur le Comptable Public de l'arrondissement de Grasse

**Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à GRASSE, le 13 juin 2023



Le Maire,

Jérôme VIAUD